

De Source Sûre



Édito

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

La période estivale s'achève après de nombreuses manifestations qui tout l'été, ont animé et divertit notre village.

Je remercie tout particulièrement l'ensemble des membres du comité des fêtes. Il a grandement contribué au succès de ces événements.

C'est la rentrée pour tout le monde et en particulier pour l'équipe municipale motivée plus que jamais pour la réalisation de nombreux projets en 2017/2018, la finalisation du plan local d'urbanisme (PLU) et notamment la restructuration de la place de la mairie.

A ce sujet, vous serez informés régulièrement de l'avancement du projet dans le bulletin municipal "De Source Sûre".

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très agréable rentrée.

Philippe AUPHAN

pages

<i>Vie municipale</i>	2
<i>Etat civil</i>	6
<i>Vie associative</i>	7
<i>Les infos</i>	10
<i>T.A.P 2017 / 2018</i>	10
<i>Listes électorales</i>	12
<i>Aménagement de la place</i>	13
<i>Agenda</i>	13
<i>Un été à Vaugines...</i>	14

Vie municipale

Les comptes rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie de VAUGINES.

www.vaugines.fr

Résumé - conseil municipal du 02/06/2017

Ordre du jour

- intégration dans le domaine communal des biens présumés sans maître
- transfert des biens de la communauté de communes "Les Portes du Luberon"
- contrat de prestations de service pour les contrôles d'assainissement non collectifs

♦ Intégration des biens vacants et sans maître dans le patrimoine communal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU l'article 713 du Code Civil,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses L.1123-1, alinéa 3 et L.1123-4,

VU les listes communales des immeubles satisfaisant aux conditions prévues au 3° de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, établies par le directeur général des finances publiques de Vaucluse,

CONSIDERANT que l'arrêté préfectoral du 12 mai 2016 relatif aux parcelles cadastrées A244, A243, A121, A120, A119, A117, A115, A114, A113, A110, A109, A105, A104, A81, A61, A23 : Biens présumés vacants et sans maître a été affiché en mairie le 20 mai 2016,

CONSIDERANT que depuis six mois, aucun propriétaire présumé ne s'est fait connaître,

Sur le rapport de monsieur AUPHAN et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

- décide l'incorporation dans le domaine privé de la commune des parcelles cadastrées :

- autorise monsieur le Maire à signer les documents s'y référant,
- adopte à l'unanimité.

Section cadastrale	Numéro de plan	superficie
A	244	1090 m ²
A	243	1320 m ²
A	121	2330 m ²
A	120	2310 m ²
A	119	2450 m ²
A	117	2640 m ²
A	115	2620 m ²
A	114	2700 m ²
A	113	2770 m ²
A	110	3160 m ²
A	109	2870 m ²
A	105	2800 m ²
A	104	2650 m ²
A	81	4050 m ²
A	61	9990 m ²
A	23	15485 m ²

♦ Transfert des biens de la communauté de communes « Les Portes du Luberon »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la communauté de communes "Les Portes du Luberon" n'exerce plus

de compétences depuis le 1^{er} janvier 2017 et en précise les raisons qui, pour l'essentiel, tiennent à l'application de la loi NOTRe et aux arrêtés qui en découlent, arrêtés pris par monsieur le Préfet de Vaucluse et qui se déclinent comme suit :

- arrêté du 31 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse et prévoyant notamment la scission de la communauté de communes "Les Portes du Luberon", cet EPCI ne satisfaisant pas le seuil minimal de population introduit par la loi NOTRe,

- arrêté du 9 septembre 2016 portant extension de périmètre de la communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse aux communes de LAURIS, LOURMARIN, PUGET, PUYVERT et VAUGINES,

- arrêté du 23 septembre 2016 portant extension de périmètre de la communauté territoriale du sud Luberon aux communes de CADENET et CUCURON,

Il précise que les conséquences du démantèlement de la communauté de communes "Les Portes du Luberon", notamment en ce qui concerne les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences, sont réglées par l'article L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoyant le retour des biens considérés aux communes, les PV de transfert correspondants établis en fonction de leur localisation géographique ont été validés lors du dernier conseil communautaire de la CCPL.

Il convient donc maintenant que le conseil municipal se prononce et autorise monsieur le Maire à signer le PV d'intégration de la déchèterie de VAUGINES dans le patrimoine de la commune.

Il invite les membres présents à se prononcer :

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend bonne note de la procédure à suivre qui est précisée par l'article L.5211-25-1 du Code

Général des Collectivités Territoriales,

- autorise monsieur le Maire à signer le procès-verbal d'intégration de la déchèterie de VAUGINES dans le patrimoine de la Commune.

- dit que les écritures comptables correspondantes seront réalisées par le trésor public de PERTUIS, comptable de la commune de VAUGINES,

- précise que ce ou ces biens seront transférés à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse qui exerce la compétence correspondante

♦ **Contrat de prestation de services pour les contrôles d'assainissement non collectifs**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat de prestation de services d'assainissement non collectif avec la société SOGEDO pour les opérations de contrôle réglementaires des installations d'assainissement non collectif neuves, réhabilitées ou existantes est arrivé à son terme.

La SOGEDO ne souhaitant pas renouveler ce contrat, la commune a sollicité le cabinet TRAMOY de la TOUR D'AIGUES.

Les prix unitaires de chaque contrôle sont les suivants :

Diagnostic des installations :	l'unité	70.00 €
Contrôle périodique :	l'unité	55.00 €
Aide à l'instruction demande PC, contrôle conception :	l'unité	50.00 €
Contrôle de réalisation :	l'unité	70.00 €
Contrôle complémentaire :	l'unité	65.00 €
Contrôle technique :	l'unité	100.00 €
Contrôle enquête :	l'unité	110.00 €

Après avoir pris connaissance des termes du contrat de la société TRAMOY et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise monsieur le Maire à signer la convention avec le cabinet TRAMOY pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Monsieur le Maire reçoit le vendredi après-midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous
La mairie est ouverte au public :
mardi-jeudi-vendredi de 13h 30 à 17h et le mercredi de 9h à 12h

Résumé - conseil municipal du 07/07/2017

Ordre du jour

- dissolution de la CCPL, clé de répartition de l'actif et du passif
- demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, modification de la délibération du 12 mai 2017
- choix du prestataire pour les repas à la cantine scolaire
- tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée 2017
- tarif occupation du domaine public pour camion pizza - plats à emporter
- acceptation d'un don
- modification du tableau des effectifs
- avenant à la convention avec le Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement

♦ Dissolution de la communauté de communes "Les Portes du Luberon"

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les décisions prises par le conseil communautaire de la communauté de communes "Les Portes du Luberon" en sa réunion du 9 Mai 2017, décisions qui peuvent se résumer comme suit :

- répartition de l'actif et du passif de la CCPL au poids démographique des communes par référence à la note de l'INSEE de décembre 2016,
- traitement des archives de la CCPL pour un montant de 4 255 €, la facture correspondante étant adressée à la commune de CADENET, ces frais étant intégralement compensés à ladite commune lors de la répartition du résultat de clôture constaté au CA 2016,
- paiement des factures de la CCPL arrivées après le vote du CA 2016 par la Commune de CADENET, ces frais étant intégralement compensés à ladite commune lors de la répartition du résultat de clôture constaté au CA 2016.

Il précise qu'il est indispensable que le conseil municipal se prononce rapidement sur ces décisions et invite les membres présents à se prononcer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme que la répartition de l'actif et du passif de la CCPL se fera par rapport au poids démographique des communes par référence à la note de l'INSEE de décembre 2016 qui précise les populations légales en vigueur au 1er Janvier 2017 :

CADENET	CUCURON	LAURIS	LOURMARIN	PUGET	PUYVERT	VAUGINES
4 254	1 831	3 854	1 188	624	839	558

- donne son accord pour que les factures ci-après identifiées soient payées par la commune de CADENET en lieu et place de la CCPL, la commune de CADENET étant intégralement compensée du montant financier correspondant :

CIGAC : régularisation sur l'exercice 2016 pour un montant de 2 136.23 €

NEOPOST : facture de résiliation pour un montant de 178.80 €

LA POSTE : facture n°47015879 pour un montant de 44.47 €

DELTA RECYCLAGE : trop versé sur le rachat carton pour un montant de 598.47 €

FRAIS D'ARCHIVAGE : pour un montant de 4 255 €

- confirme que le montant total de ces factures de 7 212.97 € sera pris sur le résultat de clôture constaté au CA 2016 et versé à la commune de CADENET.

Le solde restant d'un montant de 63 276.15 € (70 489.12 € – 7 212.97 €) sera alors réparti entre les communes de l'ex CCPL par référence au poids démographique de chacune d'entre elles (cf. 1^{er} §)

♦ **Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017**

Considérant l'avancement des projets, monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 12 mai 2017 concernant la demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) pour l'année 2017.

Il rappelle que la commune de VAUGINES peut se voir octroyer chaque année une subvention de 36 400 €. Elle devra justifier d'un autofinancement de 20 % et la participation du département ne pourra excéder 70 % du montant HT.

Le conseil municipal où l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite l'inscription au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale des projets suivants :

1. les travaux de voirie
2. la mise en sécurité de l'installation électrique de l'église
3. la mise aux normes des bâtiments communaux

- précise que ces projets ne relèvent pas de la compétence de la communauté d'agglomération
 - autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
 - approuve le plan de financement des projets pour laquelle la subvention est sollicitée

♦ **Choix du prestataire pour la restauration scolaire**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le contrat qui lie la commune avec la société "Terre de cuisine" pour la fourniture des repas de la cantine scolaire est arrivé à échéance.

Une consultation a été faite auprès des sociétés Terre de cuisine et API restauration.

Les tarifs proposés sont les suivants :

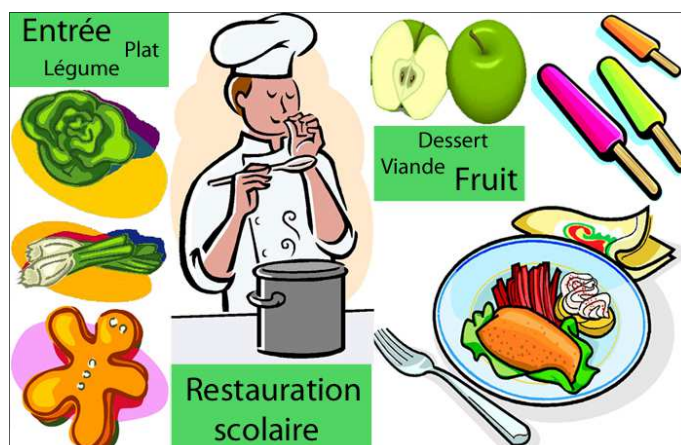
Société "Terre de cuisine" :
 3,302 €/repas avec 1 repas bio par semaine
 3,531 €/repas avec 2 repas bio par semaine

Société « API Restauration » :
 3,18 €/repas avec 20 % de composants bio

Après examen des dossiers par la commission scolaire il propose de retenir la société API RESTAURATION qui est la mieux-disante :
 repas moins chers, 80 % des repas élaborés avec des produits frais issus de circuits courts, possibilité de proposer nos producteurs locaux pour l'approvisionnement en produit frais.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

♦ **Modification des tarifs cantines et Garderie**



A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire pour la rentrée 2017 comme suit :

Cantine tarif abonné :

Calculé sur la base de 144 jours de cantine dans l'année à 2,99 € le repas, réparti sur 10 mois, soit par mois :

- 43 € pour 4 jours/semaine
- 32,25 € pour 3 jours/semaine
- 21,50 € pour 2 jours/semaine
- 10,75 € pour 1 jour/semaine

Cantine tarif inscriptions occasionnelles :

Le prix du repas occasionnel est fixé à 3,30 €. Les repas sont payables d'avance par l'achat de cartes de 10 repas.

Garderie périscolaire :

Matin :

- 1 € par garde et par enfant :
- carte de 20 : 20 €
- carte de 40 : 40 €

Soir :

- 2 € par garde et par enfant
- carte de 20 : 40 €
- carte de 40 : 80 €
- carte famille de 40 (à partir du 2ème enfant) : 74 €.

♦ **Redevance occupation du domaine public pour camion pizza/plats à emporter**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour le stationnement d'un camion pizza et d'un camion "plats à emporter" près du garage municipal.

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- le conseil municipal fixe la redevance d'occupation du domaine public pour le stationnement d'un camion pizza et d'un camion "plats à emporter" pour occupations régulières comme suit : forfait mensuel de 5,00 € pour le stationnement du camion pour un jour par semaine.

♦ **Acceptation d'un don**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. David PACIOTTI souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 900 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- accepte le don non affecté de 900 €
- charge monsieur le Maire de faire le nécessaire

♦ **Création d'emploi dans le cadre d'une promotion interne**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de rédacteur après promotion interne pour assurer les

missions de secrétaire général de la commune.

Après avoir entendu monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

- décide de créer à compter du 1er août 2017, un emploi permanent à temps complet correspondant au grade de rédacteur du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- demande au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

♦ **Avenant à la convention avec le CAUE pour une mission d'accompagnement pour l'aménagement de la place de la mairie**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°49/2016 du 16 décembre 2016 l'autorisant à signer une convention avec le CAUE pour une mission d'accompagnement pour l'aménagement de la place de la mairie.

La mission confiée au CAUE par cette convention est une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en préalable à une mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de demander une assistance supplémentaire au CAUE pour un conseil complémentaire auprès du maître d'œuvre.

Cette mission comprendra la présence aux réunions de validation du projet du maître d'œuvre : composition de l'espace public, choix des matériaux (demande d'échantillons), choix des végétaux, coûts, etc., et la rédaction des notes (complétées si nécessaire de croquis ou photos de référence).

Le complément à la mission représente un coût supplémentaire pour la commune de 1 500 €. Accord à l'unanimité du conseil.

Etat civil

Naissances Lysandro BREMOND le 3/06/2017

Décès Michel GUIONY le 4/08/2017
Yves LACOME le 10/08/2017

Vie associative

Lire a Capello

Depuis le dernier numéro de Source Sûre, malgré la canicule ou le mistral déchainé, la bibliothèque n'a pas chômé.

Comme chaque été, de nombreux lecteurs, résidents et vacanciers en ont profité pour emprunter des ouvrages ou récupérer des livres désherbés (c'est le terme technique) mis à disposition à l'extérieur.

Nous avons reçu d'un particulier un grand nombre de livres professionnels de psychologie, sociologie, formation que l'on donne à toute personne intéressée. Venez faire votre choix.

En juillet, Gaylord BOUHOT nous a fait l'amitié de présenter sa thèse sur les costumes des Medicis à travers les portraits. C'était passionnant. Il a offert à la bibliothèque un exemplaire de cette thèse. Un grand merci !

Grâce à l'assistance d'animateurs du club astronomique de Salon, une soirée sous les étoiles en juillet a rencontré un vif succès.

Il faut dire que les animateurs avaient apporté des instruments qui ont permis de découvrir les détails non seulement de la lune ou Saturne, mais aussi des amas globulaires ou des étoiles doubles et qu'ils étaient prêts à répondre à toutes les questions des néophytes que nous sommes.

Nous envisageons une autre rencontre en automne ou en hiver, sur le soleil.

Une exposition sur la vigne et le vin a eu lieu en août et une autre sur le Petit Prince en septembre, il est encore temps pour la découvrir.

Le Petit Prince fête ses 70 ans...

Une promenade botanique sera organisée orientée plus précisément sur les arbres.

Nous espérons rencontrer de nouveau notre poète préféré Jean Marc BONNEL.

Les activités du mercredi pour les enfants (contes, ateliers, jeux de société) recommenceront dès septembre, ainsi que les jeux de société pour les adultes le vendredi soir (les dates sont communiquées par affiche et mail).

Nous remercions la municipalité pour la réfection du sol du premier étage et des escaliers, ainsi que pour les boiseries du coin des enfants. Des travaux de mise aux normes d'accessibilité sont prévus dans les mois à venir.

La bibliothèque dispose maintenant d'un catalogue en ligne de ses ouvrages. Vous pouvez le consulter de chez vous :

<http://catalogue.vaugines.net/>. Il permet de savoir si l'ouvrage que vous souhaitez lire est disponible ou de connaître les dernières nouveautés.

Rappelons que plusieurs revues sont à votre disposition : Causette, America, quatre saisons, XXI, Géo, Déclic, Marie Claire, Sciences Humaines, la Salamandre, TOPO pour les ados...

Toutes les dates des manifestations sont communiquées par affiches et par mail. Soyez à l'affût.



Le petit Prince a 70 ans...

Si vous êtes nouveau venu à Vaugines, n'hésitez pas à venir découvrir nos différentes activités.

Pour être tenu au courant des manifestations, indiquez-nous votre adresse e-mail et nous vous enverrons nos informations : bibliotheque@vaugines.net

Bibliothèque place Capello, 84 rue Vieille 04 90 77 28 13

Horaires d'ouverture : mardi et jeudi 16h à 18h - mercredi 16h à 19h - samedi 17h à 19h (horaire d'été) ou 15h à 17h (horaire d'hiver à partir du changement d'heure officiel)

Les champs du chant

OSEZ CHANTEZ, LIBÉREZ VOTRE VOIX!

Avec pour support les chants et polyphonies du monde



ATELIER CHANT - VAUGINES, salle commune tous les jeudis de 18h30 à 20h30 - jusqu'à 21h une fois /mois

Début des cours, jeudi 21 septembre 2017

L'Atelier Chant permet de développer sa voix, ce qui implique d'ouvrir ses potentiels personnels et relationnels. L'apprentissage du chant passe par le ressenti et l'écoute pour que tout notre être « sonne juste ».

- ➔ travail corporel, jeux vocaux, chant spontané, improvisation, technique vocale, interprétation, apprentissage chants sacrés et profanes du monde
- ➔ aucune connaissance en solfège demandée

Renseignements et inscriptions: Association Les champs du Chant - 06 82 86 95 79
Leschampsduchant@gmail.com

Les amis de St. Barthélemy

L'association "les Amis de l'Eglise St. Barthélemy" a été créée en 2008 par une équipe de bénévoles soutenue par les élus pour mobiliser un mécénat populaire, et stimuler l'intérêt des habitants, des amis et des nombreux visiteurs, pour ce trésor de l'art roman provençal et recueillir des fonds nécessaires à sa restauration puis à son entretien.

Mais ce n'est pas sa seule raison d'être. En effet, l'association poursuit trois objectifs :

- 1- Participer à la sauvegarde de l'église St Barthélemy
- 2- Développer ainsi la culture et la qualité de vie des Vauginois et des amis de l'église
- 3- Animer le site par des manifestations artistiques et diverses

C'est dans cet esprit qu'une fois la restauration de l'église terminée, une nouvelle équipe s'est mise en place pour continuer l'animation du site à travers des concerts, des conférences et des manifestations culturelles.

Il aurait été en effet regrettable d'arrêter les activités de l'association alors que l'église restaurée est maintenant prête à nous accueillir dans ce cadre magnifique.

Il peut paraître surprenant que, dans une nation laïque comme la nôtre, l'église de notre commune soit autant pour ceux qui croient que pour ceux qui ne croient pas, un tel point d'ancrage de l'identité de notre territoire et un atout majeur pour l'attractivité et le rayonnement de notre village. C'est très bien ainsi, cela a permis de mobiliser les énergies pour la restauration de ce magnifique patrimoine qui, nous sommes convaincus, en reliant le passé à l'avenir, permet de conforter notre capacité à vivre ensemble.

De plus en plus, les églises de France accueillent des concerts, des festivals de musique et des événements culturels.

L'Etat, les collectivités locales et le mécénat populaire assurent leur sauvegarde moyennant d'importants efforts. En contrepartie, il est important qu'elles restent ouvertes à tous dans le respect de leur caractère sacré et de l'exercice du culte.

L'association reconnue d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel, peut délivrer des reçus de dons aux particuliers et aux entreprises qui pourront ensuite déduire une partie de ces dons (articles 200 et 231 bis du Code général des impôts), de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don



et dans la limite globale de 20% du revenu imposable, de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

La sauvegarde et l'animation du site de l'église St Barthélemy est un projet qui vous intéresse ? Vous pouvez, vous aussi, apporter votre soutien à ce projet passionnant. Le plus simple soutien est l'adhésion à l'association. Compte tenu de la déduction fiscale, il ne vous en coûtera moins de 7 € et plus l'association aura de membres, plus elle sera reconnue. Pour adhérer, il vous suffit d'envoyer vos coordonnées (nom, prénom, adresse, tel, @Mail) et votre chèque de 20 € à l'ordre de "Association Les Amis de l'Église Saint-Barthélemy" à :

Association Les Amis de l'Église Saint-Barthélemy

Place de la mairie 84160 VAUGINES - Un reçu vous sera adressé pour la déduction fiscale de 66 %.

Martin Videcoq

Président de l'association

La nouvelle équipe est constituée de :

Bureau :

Président	Martin	VIDECOQ
Trésorier	Elisabeth	VIDECOQ
Expert technique	William	BROUHOT
Culture	Annick	KRUMENACHER
Culture	Antoinette	GIORGI

Conseil d'administration : Davide BORGHINI, William BROUHOT, Antoinette GIORGI, Annick KRUMENACHER, Bernard LE BRUN FREDDI, Henry Daniel de SEZE, Bernadette RUPIED, Elisabeth VIDECOQ, Jean-Martin VIDECOQ, Philippe AUPHAN

La Dolce Vita

Le cours d'italien aura lieu à partir du lundi 2 octobre 2017 jusqu'au vendredi 29 juin 2018 à l'ancienne école de VAUGINES selon le calendrier qui suit :

- lundi niveau intermédiaire (B1/B2) 17h-18h30 et 18h30-20h
- mercredi niveau débutant (A1) 17h-18h30 et 18h30-20h
- vendredi niveau A2 17h-18h30

Des modifications aux horaires pourraient être apportées en fonction du nombre des inscriptions.

Nouveauté 2017-2018 : des rencontres de conversation d'une durée d'une heure et demi, adressées aux personnes qui souhaitent perfectionner leur niveau, auront lieu au café de la fontaine deux fois par mois, jours à préciser, 4-5 participants au maximum. Chaque fin de trimestre sera ponctuée par un atelier de cuisine italienne.

Tarifs : cours 50 € par trimestre + 15 € adhésion annuelle à l'Association. La Dolce Vita; rencontres de conversation 10€/la rencontre + 15€ adhésion annuelle à l'Ass. La Dolce Vita.

Une rencontre autour d'un pot de l'amitié aura lieu le vendredi 22 septembre 2017 à 18h au café de la fontaine.



Atelier broderie, c'est la rentrée

Tous les lundis de 14 h à 17 h, à l'ancienne école, venez broder, tricoter ou coudre : c'est un bon moyen de se connaître, de discuter et de recréer un "esprit village"...

Pour tous renseignements : contacter Corinne LE BRUN-FREDDI
Tél. 06 09 34 81 45 - Courriel : lebrun.freddi@orange.fr



Les infos...

T.A.P. 2017 / 2018

Bien que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permette la demande de dérogation afin d'organiser la semaine d'école sur huit demi-journées au lieu de neuf, la commune de VAUGINES a fait le choix de conserver l'organisation sur neuf demi-journées en accord avec la directrice de l'école et de maintenir les activités périscolaires telles quelles et au

même tarif. Nous n'avons pas voulu déstabiliser une organisation qui fonctionne bien. Chose heureuse pour la vie du village, le nombre d'enfants à l'école se maintient autour du nombre assez important de 48-49 élèves, nous avons donc renforcé le dispositif périscolaire avec trois activités par jour et ce, toute l'année. Les enseignantes pourront ainsi planifier les temps de soutien scolaire à leur convenance et le nombre d'enfants par groupe sera équilibré.

Voici l'emploi du temps périscolaire 2017-2018

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
YOGA	MUSIQUE	MUSIQUE	YOGA
ARTS	LIBRE	RELAXATION	ARTS
THEATRE	ITALIEN	THEATRE	ITALIEN

Comme les années précédentes, nous allons répartir les enfants dans trois groupes cohérents pédagogiquement et organiser la rotation dans les activités sur un cycle de trois semaines. Les groupes sont validés par la commission des affaires scolaires sur les conseils pédagogiques de la directrice de l'école. Une réunion de préparation de la rentrée a été organisée fin août afin de coordonner les intervenants et de faire le lien avec le projet pédagogique de l'école.

Une nouvelle activité de relaxation est proposée, elle est animée par une Professeur de yoga pour enfants, également sophrologue. Le principe est de proposer aux enfants un temps de relaxation dynamique pour permettre une détente physique et mentale, un recentrage sur soi et de développer une meilleure capacité à rester concentré.

Nous avons aussi créé un temps d'activité de jeux libres pour permettre aux enfants de jouer simplement sans cadrage directif sur une seule activité imposée. Ils auront à leur disposition le matériel de jeux extérieurs ou les jeux de société en intérieur selon les conditions météo. Les enfants pourront ainsi en groupe restreint de 15 à 18 environ, choisir eux-mêmes et sous la

surveillance bienveillante d'un adulte les jeux auxquels ils ont envie de jouer. Une fois toutes les trois semaines, pour une fois, ce seront donc les enfants et non pas l'intervenant qui orienteront le choix de l'activité !

Evidemment, comme toutes les autres activités, la réunion de pré rentrée a permis de préparer avec la personne dédiée l'organisation de ce nouveau temps libre et fera l'objet de bilans réguliers pour des ajustements éventuels.

Les activités seront présentées plus en détail avec la présence si possible des intervenants lors de la première réunion de parents à l'école. La date vous sera communiquée par la directrice.

Nous souhaitons d'ailleurs ici la bienvenue à Amandine HEBREARD. Elle entre en fonction cette année en tant que directrice et enseignante à l'école primaire de VAUGINES, prenant la suite de Marie-Ange MONTESINOS à qui nous avons souhaité une merveilleuse retraite bien méritée en juillet dernier !

La commission des affaires scolaires reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous souhaitons à vous et vos enfants une très bonne rentrée 2017 !

Le tri

Trier pour recycler

Le fait de trier ses déchets permet de les recycler. Le recyclage favorise l'économie des ressources naturelles car les déchets deviennent la matière première de la fabrication de nouveaux objets, évitant la pollution liée à l'extraction, le transport et la transformation de ressources naturelles. Ainsi, recycler une tonne de canettes en aluminium évite l'extraction de 2,44 tonnes de bauxite !

Une bonne chose à faire aussi est d'éviter les produits suremballés et de favoriser les contenants réutilisables.



Trois sites de tri sur la commune

Une fois votre tri effectué, vous pouvez déposer vos déchets dans les trois points de collecte de la commune :

- conteneurs à côté du garage municipal (près de l'école).
- conteneurs à l'entrée du chemin de Maguelone (avant le pont sur la D.56).
- conteneurs à la déchetterie (attention badge nécessaire).

Des associations pour que vive notre village...

Comité des fêtes de VAUGINES

Le comité des fêtes a pour but de proposer de nombreuses animations pour les vauginois et les visiteurs séjournant dans notre village. Parmi tous les événements proposés, nous pouvons insister sur la soupe au pistou, la légendaire course de carrioles et la fête gauloise. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, voici le numéro de son président Vincent BERDEJO.

Contact : 06 12 24 48 66

Lire a Capello - Bibliothèque de VAUGINES

La réforme territoriale n'impacte pas le fonctionnement actuel de la bibliothèque qui reste gérée par l'association « Lire a capello ». Cette association a pour objet d'animer et de gérer la bibliothèque en proposant un fond documentaire riche et actuel et de nombreuses actions telles que soirée lecture, causeries et expositions. N'oubliez pas de renouveler votre adhésion annuelle !

Contact : 04.90.77.28.13 - bibliotheque@vaugines.net

Si l'on semait - Jardin partagé

L'association "Si l'on semait" a pour mission de gérer et de faire vivre le jardin partagé de VAUGINES. Elle assure la mise à disposition des parcelles, la mise en culture des parcelles communes et l'animation du lieu afin d'encourager le lien social. Vous pouvez adhérer sans pour autant posséder de parcelle, pensez-y !

Contact : silonsemail@gmail.com

Association des parents d'élèves

Chaque année, elle permet d'animer la relation parents – école et de participer financièrement aux projets de sortie ou aux besoins de matériel pédagogique. L'adhésion n'est pas obligatoire mais pensez à ne pas oublier de régler votre cotisation à la rentrée si vous voulez contribuer à leur action ! Et si souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles.

Vous pouvez joindre la vice – présidente Clara PENAGUILLA penaguillaclara@yahoo.fr

Vous avez apprécié les cours d'italien, le chant, la gym et le yoga, la peinture, etc. les activités culturelles et sportives reprennent leur cours en septembre.

Des nouvelles activités devraient être également mises en place. Toutes les informations sur chaque activité seront affichées sur les panneaux du village dès qu'elles seront disponibles. Ouvrez l'œil !

Toutes ces associations favorisent la dynamique de notre village, n'hésitez pas à les soutenir.

Révision des listes électorales...



2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence.

A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2017 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2017 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2018.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février

Tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune :

- la preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription,
- l'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause,
- pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire français et attestant de leur capacité électorale.

Place de la mairie...

Quels sont les objectifs du projet ?

Trouver une harmonie dans le respect de l'identité du village et de l'existant, sans toutefois négliger la fonctionnalité de la future place. Cet espace urbain se doit d'être esthétique bien sûr, mais aussi et surtout être un lieu attractif invitant à flâner et participant à l'animation du village, au bien vivre ensemble. Dans ce domaine, la place de la mairie est un élément central.

Tels sont les objectifs principaux du projet validé par le conseil municipal. Un beau défi à relever et un vrai challenge pour notre petite commune.

La mairie de VAUGINES s'est lancée dans un projet ambitieux de rénovation de la principale place de la commune : la place de la mairie.

Quel est le constat ?

La place, marquée par la présence de la mairie et de la fontaine, occupe une position centrale dans le cœur de l'ancien village.

A l'écart de la route départementale, elle attire de nombreux touristes et Vauginois par son caractère typique des places provençales et par la présence des terrasses du « café de la fontaine » et du restaurant « le p'tit resto ».

Cette place est actuellement utilisée, en partie, pour l'usage de la voiture.

Quelles sont les grandes lignes directrices du projet ?

Organiser un plan de déplacement des véhicules à l'échelle du village, réduisant sensiblement l'impact de la circulation sur la place,

Préserver les ouvrages qui la caractérisent : fontaine, oratoire,

Piétonniser en partie la place,

Arboriser l'espace,

Interdire le stationnement, sauf place dédiée aux personnes à mobilité réduite et au stationnement minute.

Pour nous aider dans cette démarche, le conseil municipal a sollicité le soutien du **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Vaucluse (CAUE)**, en la personne de Mr Didier Respaud-Bouny, architecte conseil.

Parmi les divers scénarios proposés, celui retenu par les membres du conseil municipal a été présenté par monsieur le Maire, aux riverains de la place le 27 juin 2017.

Où en sommes-nous ?

Deux phases principales du projet ont été définies :

1. Fiabilisation des réseaux enterrés :

Afin d'en optimiser le coût, cette phase sera traitée directement par la commune.

2. Aménagement de la place :

Une réunion en présence de monsieur le Maire, Philippe AUPHAN, des adjoints délégués, Mohamed MALLEM et Serge NARDIN, de l'architecte conseil, Didier RESPAUD-BOUNY et du représentant du conseil départemental de Vaucluse, Patrick BOITEAU, s'est déroulée le 18 juillet 2017. L'objet de cette réunion était de préciser le processus et le planning de déroulement du projet.

Agenda

OCTOBRE		
8	Comité des fêtes	Repas de rue à 12h
22	Comité des fêtes	Fête du vin à 10h place de la mairie
31	Comité des fêtes	Halloween, parades dans VAUGINES et soirée dansante
DECEMBRE		
10	Comité des fêtes	Marché de Noël toute la journée sur le terrain de boules
10	Amis de St. Barthélemy	Eglise : concert "les Oreilles d'Aman" musique Klezmer
16	Comité des fêtes	Matin, coupe du sapin, après-midi décoration, soir 13 desserts et soupe sur la place du village

L'été à Vaugines...



L'été à Vaugines...



Mairie de VAUGINES

Place de la Mairie - 84160 VAUGINES
Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51
Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr
site Internet : www.vaugines.fr